



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **3 septembre 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80 rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 Vacant Siège# 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège# 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h48 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

3 septembre 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 ;
5. Dépôt de la démission de M. Richard Provencher ;
6. Dépôt de l'avis de vacance du poste de conseiller au siège # 3 ;
7. Rapport des comités ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

8. Suivi au procès-verbal :
- Concours urgence Bois-Francis, cours samedi, le 5 octobre ;
 - Payer assurances Ultima.
9. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
10. Autoriser le versement de la contribution au CIC, au montant de 2 000.00 \$ déjà budgété ;
11. Appui la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022 ;
12. Autoriser le paiement de la facture d'assurances à la compagnie Ultima, pour la couverture 2020, au montant de 23 386.00 \$;
13. Autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversal au coin des rues Baril et Industrielle, au montant de 4 426.54 \$ taxes incluses ;
14. Autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversal dans le Rang 1, au montant de 7 760.81 \$ taxes incluses ;
15. Autoriser des travaux de reprofilage des fossés de la rue Baril, au montant de 1 322.21 \$ taxes incluses ;
16. Autoriser le rechargement de la rue Baril en pierre MG-56, au montant de 10 290.26 \$ taxes incluses ;
17. Avis de motion du règlement numéro 331-2019, règlement concernant la délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses ;
18. Avis de motion du règlement numéro 329-019 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 196 ;
19. Adoption du projet de règlement numéro 329-2019 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 196 ;
20. Adoption du règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3 ;
21. Correspondance :
- Archives Bois-Francis



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

22. Varia

23. Période de questions ;

24. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-09-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-003)

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité.

DP- (2019-09-004)

5. Dépôt de la démission de M. Richard Provencher

La directrice générale dépose au conseil la démission de M. Richard Provencher.

DP- (2019-09-005)

6. Dépôt de l'avis de vacance du poste de conseiller au siège # 3

La directrice générale dépose au conseil l'avis de vacance du poste de conseiller au siège # 3.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

7. Rapport des comités

- **MAE** : Choix des photos effectuées, prochaine rencontre le 17 septembre 2019 avec représentante de la MRC ;
- **Régie Incentraide** : Sorties mineures ;
- **MRC** : À la recherche de candidats pour le Conseil jeunesse édition 2019/2020, cours d'eau à venir ;
- **Bibliothèque** : Club de lecture terminé avec la fin de l'été, argent réinvestit dans l'inventaire de la bibliothèque ;
- **Loisirs** : À venir fête de l'Halloween et Noël des enfants ;

8. Suivi au procès-verbal

- **Concours urgence Bois-Francis**, formation samedi 5 octobre 2019 ;

(2019-09-006)

9. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 3 septembre 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-007)

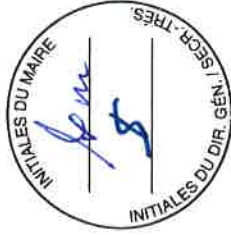
10. Autoriser le versement de la contribution au CIC, au montant de 2 000.00 \$ déjà budgété

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU QUE la municipalité est fière d'accueillir l'évènement de la canneberge en fête ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu le versement de la contribution au CIC, au montant de 2 000.00 \$ déjà budgété.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2019-09-008)

11 Appui la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022 ;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Louis-de-Blandford appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Louis-de-Blandford informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Louis-de-Blandford encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard et résolu d'appuyer la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des jeux du Québec – Été 2022.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-009)

12. Autoriser le paiement de la facture d'assurance à la compagnie Ultima, pour la couverture 2020, au montant de 23 386.00 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser le paiement de la facture d'assurance à la compagnie Ultima, pour la couverture 2020, au montant de 23 386.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2019-09-010)

13. Autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversale au coin des rues Baril et Industrielle, au montant de 4 426.54 \$ taxes incluses;

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU la nature des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversale au coin des rues Baril et Industrielle, au montant de 4 426.54 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-011)

14. Autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversale dans le Rang 1, au montant de 7 760.81 \$ taxes incluses

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU les soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne et résolu d'autoriser les travaux de remplacement d'une conduite transversale dans le Rang 1, au montant de 7 760.81 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-012)

15. Autoriser des travaux de reprofilage des fossés de la rue Baril, au montant de 1 322.21 \$ taxes incluses

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU la nature des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard et résolu d'autoriser des travaux de reprofilage des fossés de la rue Baril, au montant de 1 322.21 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-013)

16. Autoriser le rechargement de la rue Baril en pierre MG-56, au montant de 10 290.26 \$ taxes incluses

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que la machinerie sera déjà sur place pour des travaux dans la Rue Industrielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser le rechargement de la rue Baril en pierre MG-56, au montant de 10 290.26 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-09-014)

17. Avis de motion du règlement numéro 331-2019, règlement concernant la délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de Règlement 331-2019 concernant la délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses.

(2019-09-015)

18. Avis de motion du règlement numéro 329-2019 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 196

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère, Mme Patricia Hamel, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 329-2019 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 196.

(2019-09-016)

19. Adoption du projet de règlement numéro 329-2019 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 196

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de permis et certificats n° 196 et que celui-ci est toujours en vigueur ;

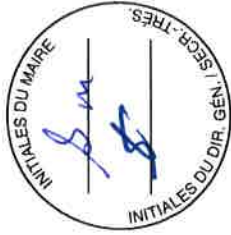
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de prévoir un certificat d'autorisation pour l'usage « Armurerie » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 329-2019 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 196 qui se lit comme suit :

Article 1



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 31, intitulé « Certificat d'autorisation », est modifié au tableau 2 par l'ajout d'une nouvelle ligne. La nouvelle ligne du tableau 2 se lit comme suit :

«

OBLIGATION DE CERTIFICAT	DÉLAI D'ÉMISSION	TARIFICATION	CADUCITÉ
Armurerie	30 jours	20 \$	6 mois

»

Article 3

L'article 32, intitulé « Documents requis », est modifié par l'ajout d'un dixième paragraphe. Le dixième paragraphe se lit comme suit :

« 10) Certificat pour l'usage « Armurerie »

- a) L'identification du demandeur : nom, prénom et adresse du propriétaire et, si applicable, nom, prénom et adresse du représentant dûment autorisé.
- b) Un plan à l'échelle montrant :
 - limite du terrain visé et son identification cadastrale;
 - la projection au sol de l'aire de stationnement;
 - la limite de l'emprise de rue.
- c) L'identification précise de l'endroit où sera exercé l'usage dans l'habitation, la superficie utilisée ainsi que les aménagements qui y seront réalisés.
- d) Une copie des autorisations nécessaires (normes et lois en vigueur) pour la réparation et l'entreposage d'armes à feu ainsi que pour les munitions.
- e) Les détails requis pour assurer la bonne compréhension du projet. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice Générale



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annulation

(2019-09-017)

20. Adoption du règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de zonage n°194 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire autoriser l'usage « Armurerie » dans la zone U-3 ;

CONSIDÉRANT QUE la modification permettra de continger l'usage « Armurerie » à seulement un seul usage dans la zone U-3 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller M. Marc Bédard ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 juillet 2019 à 19 heures ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 19 août 2019 et qu'aucune demande n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu d'adopter le règlement numéro 328-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 194, qui se lit comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 29 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié :

- Au paragraphe e) Zones urbaines, par l'ajout d'une ligne dans la section Usages spécifiquement autorisés intitulée « Armurerie » ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

- Au paragraphe e) Zones urbaines, par l'ajout d'un « X (14) » dans la section Usages spécifiquement autorisés pour l'usage « Armurerie » vis-à-vis la colonne correspondant à la zone « U-3 » ;
- Au paragraphe h) Description des renvois, par l'ajout de la note (14). Le contenu de la note (14) est le suivant :
 - « (14) l'usage « Armurerie » est autorisé aux conditions suivantes :
 - l'usage doit être complémentaire à l'usage principal « Habitation » ;
 - l'usage est contingenté à un seul usage dans la zone ;
 - l'usage comprend exclusivement la réparation d'armes ;
 - l'usage doit être effectué par l'occupant de l'habitation exclusivement ;
 - l'usage ne génère aucune embauche d'employé ;
 - l'usage doit s'effectuer seulement dans le bâtiment accessoire de type « garage » ;
 - l'usage ne doit, en aucun cas, générer d'entreposage extérieur, de quelque nature que ce soit et pour quelque raison que ce soit ;
 - l'usage ne doit pas être de façon continue ou intermittente source de bruit, poussière, odeur ou de tout autre inconfort pour le voisinage immédiat. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice Générale

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

21. Correspondance

- Archive Bois-Francis

22. Varia

- Aucun ;

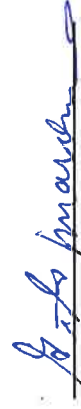
23. Période de questions

M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

24. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **20 heures et 24 minutes**.


Gilles Marchand

Maire


Julie Galarneau

Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.



Julie Galarneau

Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

1720